

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU
PROGRAMME DE LICENCE DE GÉNIE CIVIL DE
L'INSTITUT POLYTECHNIQUE PANAFRICAIN DE
DAKAR THOMAS SANKARA (IPD)**

Équipe d'évaluation :

- Ibrahima Khalil CISSE, Professeur titulaire (Président)
- Mababa DIAGNE, Professeur assimilé (Membre)
- Cheikh FALL, Ingénieur (Membre)

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

Avril 2022

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
1. Présentation de l’Institut polytechnique de Dakar Thomas SANKARA (IPD).....	4
2. Présentation de la formation évaluée	7
3. Avis sur le rapport d’auto-évaluation	7
4. Description de la visite sur site.....	8
5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l’ANAQ-Sup	8
6. Points forts du programme	26
7. Points faibles du programme	27
8. Appréciations générales.....	27
9. Recommandations à l’établissement	28
10. Recommandations à l'ANAQ -Sup.....	29
11. Proposition de décision	29

Introduction

L'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ANAQ-Sup) a chargé une équipe d'experts de procéder à l'évaluation du programme de formation en Licence de Génie civil de l'Institut polytechnique de Dakar Thomas Sankara (IPD) d'après le rapport d'auto-évaluation. L'équipe d'experts est composée de deux académiques (Professeur titulaire Ibrahima Khalil CISSE et Professeur assimilé Mababa DIAGNE) et d'un professionnel (Ingénieur Cheikh FALL).

La mission d'évaluation comporte quatre étapes essentielles que sont :

- Une phase d'analyse documentaire consistant à exploiter les différents documents remis aux experts par l'ANAQ-Sup et comprenant entre autres :
 - Le rapport d'auto-évaluation du programme ;
 - Le référentiel d'évaluation de programmes de l'ANAQ-Sup ;
 - Le guide d'évaluation externe de l'ANAQ-Sup ;
 - La grille d'exploitation de rapport d'auto-évaluation de l'ANAQ-Sup, etc...
- La visite sur site qui comprend :
 - Une rencontre avec la direction de l'établissement et du comité ad-hoc, chargé de l'élaboration du rapport d'auto-évaluation ;
 - Une rencontre avec les différentes composantes que sont le Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER), le Personnel administratif, technique et de Service (PATs) et les Étudiants ;
 - Une visite des locaux (Laboratoires, Salles de cours, Bureaux) ;
- L'élaboration d'un rapport de mission provisoire à transmettre à l'IPD Thomas Sankara, pour observations et remarques éventuelles ;
- L'élaboration du rapport final à transmettre à l'ANAQ-Sup et qui prend en compte les observations ou remarques pertinentes des acteurs de l'IPD Thomas Sankara sur le rapport provisoire.

Le présent rapport fait l'économie des différentes phases de la mission conjointe.

1. Présentation de l'Institut polytechnique de Dakar Thomas SANKARA (IPD)

L'Institut polytechnique de Dakar Thomas SANKARA (IPD) créé en 1991 est un établissement privé d'enseignement supérieur. L'IPD est aujourd'hui une Société à responsabilité limitée (SARL) au capital d'un million (1 000 000) CFA. L'IPD a été autorisé depuis 2005 (Autorisation N°00149/ME/DES) à dispenser des formations dans les filières professionnelles préparant aux diplômes de 2^{ème} et 3^{ème} cycle. Avec l'avènement du système LMD au Sénégal, l'IPD délivre des diplômes de Licence et de Master. Suite à l'inspection de la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES) et conformément aux recommandations de l'ANAQ-Sup, une Cellule interne de Management de la Qualité (CIMAQ) a été mise en place.

Afin de renforcer l'excellence des formations qu'elle propose, l'IPD s'est engagé dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité centrée sur ses valeurs et les objectifs qu'elle s'est assignée dans le cadre de sa mission en assurant :

- une adaptation constante des cursus afin qu'ils soient en adéquation avec les différentes formations proposées aux besoins actuels et futurs de la collectivité, des institutions, et des partenaires tout en préservant leurs fondements disciplinaires ;
- une acquisition de compétences spécifiques et transversales et de valeurs sociales et éthiques ;
- une création d'un environnement incitatif aux activités de recherche et de développement en coopération avec les milieux scientifiques et professionnels ;
- une efficacité des processus d'aide à la réussite.

A cette fin également, l'Institut Polytechnique de Dakar Thomas SANKARA (IPD) veille à :

- mettre à disposition un corps enseignant très expérimenté composé de chercheurs, professeurs et de professionnels, des outils adéquats et un environnement de travail offrant les conditions nécessaires à la rigueur scientifique ;
- offrir et développer des programmes de formation d'excellence ;
- évaluer l'ensemble des programmes de formation ;
- évaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes ;
- garantir et améliorer la qualité des offres de formation.

En termes d'organes de gouvernance, l'IPD a mis en place un système fondé sur des procédures et des structures pédagogiques chargées du fonctionnement de l'établissement. Les organes de gouvernances de l'IPD se déclinent en des instances décisionnelles et des organes de pilotage.

Les instances décisionnelles de l'IPD sont :

- L'Assemblée des associés ;
- Le Conseil de Gérance (CG) ;
- Le Directeur général (DG).

L'IPD est administré par un conseil de gérance qui nomme en son sein le Directeur général de l'IPD qui compte aujourd'hui en sus de la Direction générale, quatre autres directions dotées de services pour assurer un bon fonctionnement de la structure.

Les organes de pilotage de l'IPD sont :

- Le Conseil de Gérance ;
- La Direction générale ;
- La Direction des Etudes ;
- La Direction du marketing, de la Communication et des TIC ;
- La Direction administrative et financière ;
- La Direction de la Formation permanente et de l'Aide à l'Insertion (DFPAI).

Outre l'Assistante de Direction générale qui a en charge le bureau d'ordre, les différents organes rattachés à la Direction générale sont :

- Le Conseil académique ;
- Le Conseil d'orientation ;
- La Cellule interne de Management de la Qualité ;
- La Cellule de partenariat et de la coopération ;
- La Cellule de la planification et des réformes ;
- Le Bureau des Étudiants.

La Direction des Etudes quant à elle compte 2 services que sont :

- Le service de la programmation et du suivi des enseignements ;
- Le service des examens et des évaluations.

Il y a également la Direction du marketing, de la Communication et des TIC qui comprend trois (3) services que sont :

- Le service chargé des activités sportives et périscolaires ;
- Le service d'accueil, d'orientation et de suivi ;
- Le service de la communication et de la vente.

Il y a aussi la Direction administrative et financière (DAF) qui comprend :

- Le service de la gestion des ressources humaines ;
- Le service de la logistique, de l'hygiène et de la sécurité ;
- Le service de la scolarité ;
- Le service de la comptabilité.

La Direction de la Formation permanente et de l'Aide à l'Insertion (DFPAI) comprend (02) deux services :

- Le service chargé de la Formation permanente ;
- Le service d'appui à l'insertion professionnelle.

L'organigramme de l'institut est donné dans le rapport et confirme sa bonne organisation.

Les offres de formation de l'établissement se répartissent en deux (02) grands domaines de la licence et du Master avec chacun des options variées :

1. Sciences Economiques et de Gestion,
2. Sciences et Techniques.

C'est l'option Sciences et Techniques qui nous intéresse et on y trouve les filières :

- Génie civil ;
- Réseaux et Télécommunications ;
- Sciences et Techniques de l'Informatique.

Par ailleurs, l'IPD a fait une offre des formations permanentes destinées aux entreprises, administrations et collectivités locales et qui développe trois (03) formes avec des modules variés :

- Les séminaires ;

- Les formations en entreprise ;
- Les formations à la carte.

2. Présentation de la formation évaluée

Il s'agit d'une licence en Sciences et Techniques, et plus précisément de la Licence professionnelle en Génie Civil, qui est structurée en six (06) semestres de 180 crédits avec un volume horaire de 3600 heures pour une durée totale de 3 ans avec un accès réservé aux baccalauréats scientifiques ou diplômes équivalents.

En termes de modalités de mise en œuvre, l'IPD a fait appel essentiellement à des Universitaires rompus à la tâche et à des professionnels avérés du secteur des BTP pour donner une formation adéquate aux étudiants. La formation en Génie civil s'appuie sur des infrastructures et des équipements de qualité (laboratoire de Géotechnique, espace pour les TP, équipements pédagogiques ...) et sur un accompagnement financier subséquent. Il découle, dès lors, un système d'enseignement efficace basé sur l'acquisition de connaissances aussi bien théoriques que pratiques, et une formation à la citoyenneté de nos étudiants.

A l'issue de la formation, les diplômés auront les compétences suivantes :

- Organisateur de chantiers ;
- Ingénieur du Bâtiment ;
- Gestionnaire d'approvisionnement ;
- Chef de chantier ;
- Technicien en bureau d'études ;
- Technico-commercial du bâtiment ;
- Conducteur des travaux...

3. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation comporte 46 pages et un glossaire et des annexes, ce qui porte l'ensemble à 137 pages. Le rapport contient toutes les informations et la plupart des éléments de preuve nécessaires à un jugement objectif ; les autres éléments de preuve seront demandés le jour de la visite.

Pour chaque champ, le rédacteur a répondu à l'ensemble des standards en donnant des éléments de preuve à l'appui. Il a essayé de répondre aussi à tous les critères des standards énoncés en mettant l'accent de manière globale sur les forces et les faiblesses rencontrées après avoir renseigné l'ensemble des six champs. Le rapport contient également des remarques et recommandations. Ces remarques et recommandations n'ont pas été automatiques pour tous les standards décrits.

Le rapport a enfin renseigné le niveau de satisfaction des standards qui sont atteints ou non.

4. Description de la visite sur site

L'équipe d'experts a démarré sa visite ce mardi 29 mars 2022 à 09h10 mn environ dans la salle où devait avoir lieu la séance de travail. Conformément à l'agenda prescrit par l'ANAQ-Sup, la visite a commencé par un entretien avec l'équipe de direction. Pendant cet entretien, le Président du Conseil de gestion, ancien directeur et représentant le Directeur général a présenté l'équipe générale de gestion de l'IPD dont le comité de pilotage avec son Président et le Directeur administratif et responsable de la Cellule interne d'Assurance Qualité (CIAQ) à l'équipe d'experts de l'ANAQ-Sup.

Le Président de l'équipe d'experts de l'ANAQ-Sup à son tour a présenté ses collègues au comité de pilotage en rappelant l'objectif de la mission, le programme de travail de la journée, les attentes des uns et des autres et le parcours que subira le rapport des experts.

Le responsable de la filière Génie civil et donc de la licence a après cela, présenté le rapport d'auto-évaluation et à l'issue de cette présentation, l'équipe d'experts a posé des questions et a reçu tour à tour les enseignants de la formation non-membres du comité de pilotage, des étudiants du programme et des membres du PATS avant la pause déjeuner à 13h30 mn.

L'après-midi a été consacré à la rencontre avec le PATS pour procéder à des entretiens et à la visite des locaux administratifs et pédagogiques (salles de classes et laboratoires et équipements).

La visite de tous les locaux a pu s'effectuer dans les meilleures conditions et a été faite en même temps que les échanges (Questions / Réponses) entre les experts et les responsables du programme. La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'Institut à la fin de l'évaluation de terrain en trois rubriques : points forts, points faibles à améliorer et recommandations.

5. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

Le programme essaie de se conformer aux standards de l'ANAQ-Sup en donnant, au besoin, des éléments de preuve, qui parfois ne corroborent pas de manière systématique les assertions avancées dans le rapport et vérifiées sur le terrain suite aux entretiens avec les différentes composantes du programme.

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé

Le programme d'études en Génie Civil est proposé de façon régulière depuis 2013 à l'IPD. Actuellement, l'institut a sorti quatre (04) promotions. En termes d'élément de preuve un tableau corrigé par rapport à celui figurant dans le rapport donne les effectifs des promotions sorties ces cinq dernières années avec les statistiques en termes de genres. Les procès-verbaux disponibles et consultables attestent la régularité du programme.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Comme cela a été annoncé dans la présentation de la formation, le projet pédagogique définit clairement l'objectif général qui est de former des professionnels, des cadres intermédiaires dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. La réalisation de cet objectif doit passer par l'atteinte des objectifs spécifiques suivants :

- fournir aux étudiants les capacités techniques nécessaires à la conduite des activités dans le domaine du Génie civil ;
- donner aux étudiants les savoirs, savoir-faire nécessaires pour une meilleure insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment et des travaux publics.

Ces objectifs de formation sont également bien formulés dans le projet pédagogique du programme de la Licence en Génie civil mis à la disposition des étudiants lors de leur inscription. Ils déterminent les connaissances, savoir-faire et aptitudes requises. Ces objectifs sont connus par les enseignants et les étudiants et correspondent aux contenus des cours. C'est avec la collaboration de tous les formateurs intervenant dans la filière que le responsable du programme a élaboré le référentiel de programme où il est présenté les contenus des enseignements et les syllabus harmonisés de tous les enseignants. Il a été vérifié que tous les formateurs intervenant dans le programme de Génie civil ont établi leurs syllabus, par rapport au contenu des formations stabilisées. Par ailleurs, et en termes de missions et planification stratégique l'IPD s'est doté d'une mission de service public qui se résume à:

- offrir des services de formation de qualité aux étudiants et professionnels ;
- accompagner les stratégies d'acquisition et de développement des ressources humaines ;
- relever le défi d'un développement durable.

Globalement, les objectifs de formation du programme d'études sont en cohérence avec les missions

de l'institut. Pour atteindre ces objectifs et faciliter la mobilité ainsi que l'insertion professionnelle des étudiants, l'IPD a adopté dès les premières années du démarrage de la formation le système LMD. La durée de la formation en Licence de Génie civil est ainsi de trois ans répartis en six semestres (soit deux semestres par an). Le semestre est composé d'unités d'enseignements (UE) constituées d'éléments constitutifs (EC) enseignés suivant un volume horaire déterminé. Les contenus des EC comme, nous avons eu à le vérifier permettent d'atteindre l'objectif principal visé en Licence Génie civil et qui est de former des professionnels, des cadres intermédiaires dans les métiers du bâtiment et des travaux publics ; comme éléments de preuve, il y a l'annexe N° 2 relatif au projet pédagogique du programme (définissant les objectifs de formation), l'annexe N° 3 qui porte sur le référentiel de programme (définissant le contenu des EC des différentes UE) et l'annexe N° 4 relatif au plan stratégique de l'IPD (définissant les missions et le plan stratégie de l'institut).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

L'IPD semble s'efforcer de maintenir des liens étroits avec le milieu professionnel en mettant en place quatre dispositifs :

1. un Service d'aide à l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel pour promouvoir l'Institut au sein des entreprises et une responsable a été nommée à cet effet ;
2. une partie des cours de la filière est confiée à des professionnels (ingénieurs et experts) du Génie civil ;
3. des conventions de partenariat ont été signées avec des entreprises du BTP pour le placement des étudiants en stage ;
4. une amicale des anciens diplômés de l'IPD, dont l'une des missions est d'accompagner les étudiants depuis leur premier stage jusqu'à leur entrée dans la vie active, a été créée.

Par ailleurs la mesure fard que l'Institut a mis en place pour maintenir des liens étroits avec le milieu professionnel est de créer un service entier dédié à l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants. L'activité principale de ce service est de chercher sans relâche des stages aux étudiants et de promouvoir l'Institut au sein des entreprises de la place.

Les professionnels de l'entreprise, des milieux de la géotechnique, du bâtiment et des travaux publics, de l'architecture, du secteur minier et des universitaires sont également impliqués dans le déroulement de ce programme. Ils interviennent à plusieurs niveaux :

- lors des différentes séances de révisions de la maquette pédagogique ;

- dans l'animation pédagogique du programme ;
- dans le cadre des partenariats développés par l'IDP avec le monde de l'entreprise.

Les éléments de preuve tels que l'annexe N° 5 (PV de révision de la maquette pédagogique du Génie civil attestant l'implication des universitaires tels que les Professeurs de rang A et des Docteurs et des professionnels des BTP, l'annexe N° 6 (Différentes activités du Service de l'aide à l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel avec la liste des stages professionnels des étudiants et les traces des visites d'entreprises effectuées par les étudiants), l'annexe N° 7 (mailing list professionnel des anciens diplômés de l'IPD) ont été consultés lors de leur visite.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiquées à toutes les personnes concernées.

Toutes les activités entrant dans le cadre de la conception et du développement de programmes de formation, de l'animation des cours et de la gestion de la pédagogie ainsi que la mise à la disposition des ressources nécessaires, sont décrites à travers des procédures internes communiquées à l'administration, aux professeurs et aux étudiants comme en atteste le manuel de procédure de l'IPD qui définit les compétences et les responsabilités décisionnelles dans tous ces organes. L'IPD est régi par les statuts d'une SUARL, sa gouvernance administrative et académique est gérée par les organes suivants :

- Conseil d'administration ;
- Comité de direction ;
- Conseil académique fonctionnel (Tableau 4) ;
- Conseil d'orientation ;
- Cellule interne de Management Qualité ;
- Bureau des étudiants ;
- Service de la programmation suivi des enseignements ;
- Service des examens et des évaluations ;
- Service chargé des activités sportives et périscolaires ;

- Service d'accueil d'orientation et de suivi ;
- Service de la communication et de la vente ;
- Service de la maintenance et des TIC ;
- Service d'aide à l'insertion ;
- Service de la formation permanente ;
- Service de Gestion des Ressources humaines ;
- Service de la scolarité ;
- Service de la comptabilité.

Les informations essentielles sont disponibles et connues de tous à travers les éléments décrits aux annexes 8 (Manuel de procédure pédagogique de l'institut) et 9 (Organisation interne de l'Institut (à savoir l'organigramme et les fiches de poste)).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Pour impliquer le PER dans la mise en œuvre des programmes, l'IPD a recruté des professeurs permanents qui sont des responsables de programmes et qui contribuent activement à la conception, au développement et à l'assurance qualité des programmes d'études comme en atteste l'annexe N° 10 portant sur l'agenda des réunions et autres activités principales de la coordination générale de l'institut et faisant mention de la participation active du PER permanent dans la réunion de coordination de la direction des Etudes.

Dans la lettre de mission adressée au responsable de filière du Génie civil, il lui est bien mentionné entre autres (annexe N°12 : lettres de mission du PER recruté comme des enseignants permanents à l'IPD):

- qu'il coordonne et suit les activités pédagogiques de son programme en participant au recrutement des formateurs et aux animations pédagogiques de sa filière ;
- qu'il travaille pour l'harmonisation des syllabus des formateurs ;
- qu'il participe à l'élaboration et à la validation du référentiel programme.

Il a été constaté que chaque semaine, pratiquement, le DAF envoie un agenda hebdomadaire de coordination générale, faisant mention de la participation active du PER permanent dans la réunion

de coordination de la Direction des Études.

Par ailleurs, les étudiants peuvent exprimer leurs opinions à travers trois canevas et les éléments de preuve ont été mis à disposition (rapports sur les évaluations et les enquêtes de satisfaction), il s'agit :

- des formulaires d'évaluations semestrielles des enseignements ;
- des questionnaires d'enquêtes de satisfactions ;
- du Bureau des Étudiants (BDE).

Ainsi, le PER de l'IPD occupe une place importante dans le processus décisionnel avec le suivi sur le dépôt et le contenu des syllabus par les enseignants, la mise en place et le contrôle des fiches de progression des programmes.

Dans la politique d'assurance qualité, les étudiants évaluent les enseignements dans la perspective d'amélioration de la qualité pédagogique (annexe N°13 relative aux Fiches d'évaluation des enseignements par les étudiants). Les étudiants expriment ainsi de manière anonyme leurs opinions à travers des questionnaires d'enquêtes et de satisfactions et à travers le BDE. L'annexe N° 11 relative au projet pédagogique du parcours de licence en Génie civil élaboré par le PER responsable de programme en collaboration avec tous les formateurs intervenant dans le programme est un élément de preuve de qualité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Le programme de Licence professionnelle en Génie civil a fait l'objet de mesures d'Assurance Qualité. Dans cet objectif, la Cellule interne de Management Qualité (CIMAQ) a initié des fiches d'enquêtes de satisfaction à tous les niveaux d'études, particulièrement au niveau de la Direction pédagogique. L'exploitation des rapports a permis au responsable de la CIMAQ de mettre en œuvre une dizaine de dispositifs (outils) de mesures d'Assurance Qualité et de processus qui ont été constatés, il s'agit de :

1. la cartographie des processus de l'IPD ;
2. la description de tous les processus existants ;
3. un tableau de bord de qualité ;
4. des fiches d'évaluation des enseignements ;

5. des fiches de réclamation et des fiches de suivi des réclamations ;
6. un questionnaire d'enquête de satisfaction ;
7. un outil de gestion des dossiers des enseignants ;
8. un outil de gestion des dossiers des étudiants ;
9. des cahiers de textes ;
10. un tableau de suivi des recommandations ;
11. des enquêtes de satisfaction.

En plus de l'évaluation des enseignements par les étudiants, des rencontres planifiées sont tenues entre la Direction générale, la Direction des études, le Service de la Scolarité, les Responsables de Filière et les Délégués de Classe pour, de manière générale, recueillir les avis des étudiants sur la formation. Les résultats de l'évaluation des enseignements, les comptes rendus des rencontres avec les délégués de classe sont pris en compte dans l'amélioration de la qualité des contenus des programmes et une meilleure utilisation des enseignants formateurs.

Aussi, l'IPD accorde une attention particulière à sa politique d'assurance qualité.

Les différents éléments de preuves mis en annexes (Annexe N° 14. - Acte portant création de la cellule qualité ; Annexe N° 15. - Acte de nomination des membres et du responsable qualité ; Annexe N° 16. - Rapport d'évaluation des enseignements par les étudiants ; Annexe N°17. - Divers documents produits par la responsable qualité ; Annexe N° 18. - PV des réunions de validation des différents outils élaborés par le responsable qualité de l'IPD) corroborent les affirmations du rapport d'auto-évaluation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Le programme dispose d'une maquette pédagogique découpée en six (06) semestres. Chaque semestre est structuré en Unités d'Enseignement (UE) selon les exigences du système LMD. Chaque UE est composée d'un certain nombre d'éléments constitutifs (EC) enseignés suivant un volume horaire déterminé. Les détails sont consultables aux annexes 3 et 19 du rapport d'auto-évaluation et permettent de constater le respect des exigences du LMD. Ainsi, les contenus des cours et syllabus sont harmonisés selon le REESAO.

Cependant, la maquette n'est pas conforme au système LMD en termes de mise en exergue des TP sous forme de volume horaire au même titre que les cours magistraux et les TPE.

Par ailleurs, il ressort des échanges avec le PER que l'élaboration des contenus de tous les modules par le responsable de programme n'est pas faite de manière systématique avec la collaboration de tous les formateurs intervenant dans le programme.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

L'offre de formation de la Licence en Génie civil dispose de six (06) thèmes ou aspects principaux à la discipline à savoir :

- les outils technologiques ;
- les outils mécaniques et pratiques ;
- les techniques quantitatives ;
- l'environnement professionnel ;
- les outils juridiques et de communication ;
- la capacitation professionnelle.

Ces différents thèmes de la discipline sont déployés sous forme d'Unités d'Enseignement fondamentales (UEF), transversales (UET), méthodologique (UEM) et de Découverte (UE D).

Relativement aux activités pédagogiques spécifiques et à la préparation au marché du travail, on a mis dans la maquette pédagogique du programme de Génie civil une UE intitulée *Capacitation professionnelle* axée sur un projet tutoré à propos duquel l'étudiant doit soutenir devant un jury :

- soit un mémoire de Licence 3 ;
- soit un rapport de stage pratique réalisé dans une entreprise.

A l'IPD, le Service de l'aide à l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel organise entre autres :

- les visites pédagogiques dans certaines entreprises ;
- des formations pratiques de courte durée.

Le système de crédit de la maquette pédagogique de la Licence en Génie civil obéit à la logique suivante :

- chaque semestre est affecté de 30 crédits, répartis entre cinq UE de 6 crédits,
- une UE est constituée des EC mineurs et/ou majeurs ;
- chaque EC a une valeur définie en crédits et un contenu pédagogique ;
- la validation des acquis de l'étudiant dans un module s'accompagne de l'attribution de crédits. Le système de crédit appliqué par l'Institut correspond au LMD qui est le seul système favorisant la mobilité académique nationale et internationale des étudiants.
- pour le passage L1-L2, quatre cas de figure sont envisagés :
 - ✓ Cas 1 : Mg (Moyenne générale) = 10,00 et tous les crédits sont validés. L'étudiant est déclaré admis avec les 60 crédits validés ;
 - ✓ Cas 2 : $Mg = 10,00$ et le nombre de crédits validés est inférieur à 60. L'étudiant est déclaré admis en L2 et il peut, à sa demande, effectuer une inscription pédagogique pour repasser les unités d'enseignement dont les crédits n'ont pas été validés ;
 - ✓ Cas 3 : $Mg < 10,00$; le nombre de crédits validés est supérieur ou égal à 42 (70%).

L'étudiant peut passer en L2 avec l'obligation de rattraper, au cours de la deuxième année, les crédits non validés. Une inscription pédagogique pour ces crédits est obligatoire. Les nouvelles notes obtenues ne sont pas comptabilisées pour le calcul de la moyenne générale de L1, mais servant à la

validation des crédits restants, qui peut se faire, par compensation, avec les résultats déjà acquis en L1. Toutefois, la moyenne générale déjà déclarée en L1 ne peut être modifiée ;]

- ✓ Cas 4 : $Mg < 10,00$ et moins de 45 crédits. L'étudiant redouble en capitalisant les crédits validés.
- pour le passage de L2 à L3, il se fait selon la même procédure que précédemment , à savoir que l'étudiant qui a des crédits de L1 à valider au cours de la deuxième année ne peut être déclaré admis en L3 que s'il valide tous crédits en instance. Si les crédits de L1 ne sont pas validés en fin de L2, même s'il remplit les conditions d'admission ($Mg(L2) = 10,00$), cet étudiant fait une inscription administrative en L2 pour valider les crédits restants de L1.

Pour les modalités de réalisation du contrôle continu, une semaine est bloquée par semestre.

Les Unités d'Enseignement de la maquette pédagogique de la Licence en Génie civil sont les suivantes :

- Deux UE Fondamentales (UEF) ;
- ✓ OUTEC : Outils technologiques
- ✓ OUMEP : Outils mécaniques et pratiques.

La composition de ces UE fondamentales (Annexe 19) est un des éléments constitutifs que tous les étudiants doivent suivre et valider.

Le règlement des examens et le projet pédagogique du programme de Génie civil définissent clairement le système d'évaluation des étudiants.

Cependant et contrairement à ce qui est mentionné dans la présentation de la formation, les titulaires de l'attestation de formation ne peuvent exercer la fonction d'ingénieur de bâtiment, ils peuvent valablement assurer le rôle chef de chantier ou tout au plus celui de Conducteurs de travaux.

Bref, les éléments de preuve donnés en Annexe N° 2. - Projet pédagogique du programme, Annexe N°3. - Référentiel de programme (contenus des enseignements et syllabus des formateurs), Annexe N°19. - Maquette pédagogique du programme de Licence professionnelle en Génie civil, Annexe N° 20. - Règlement des examens de l'IPD et Annexe N° 21. – Rapport de soutenance de mémoire en L3 - sont assez convaincants pour apprécier positivement ce standard.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Le projet pédagogique du programme de Licence en Génie civil définit le système de validation du diplôme de la manière suivante :

- l'année de la Licence est validée par l'obtention des 180 crédits des six (6) semestres qui composent le programme ;
- le diplôme de Licence est délivré aux seuls étudiants ayant validé la totalité des 180 crédits ;
- les mentions suivantes sont décernées :
 - ✓ Passable, quand l'étudiant a obtenu sur le total général des unités d'enseignement, une moyenne comprise entre 10 et 12 ;
 - ✓ Assez bien quand l'étudiant a obtenu sur le total général des unités d'enseignement, une moyenne comprise entre 12 et 14 ;
 - ✓ Bien, quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement une moyenne comprise entre 14 et 16 ;
 - ✓ Très bien, quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement, une moyenne comprise entre 16 et 18 ;
 - ✓ Excellent, quand le candidat a obtenu sur le total général des unités d'enseignement, une moyenne supérieure à 18.
- la signature du Diplôme doit être faite:

Le diplôme de Licence en Génie civil est délivré sous le sceau du Directeur général de l'Enseignement supérieur.

Ainsi, les conditions d'obtention des diplômes et des attestations sont précisées et réglementées et les étudiants sont informés des conditions et des règles d'obtention des attestations et des diplômes dans le projet pédagogique qui leur est remis au moment de l'inscription.

Dans le règlement des examens, ces conditions sont largement précisées comme en attestent les éléments de preuve donnés en Annexe N°2. - Projet pédagogique du programme de Génie civil, Annexe N°20. - Règlement des examens de l'IPD.

La délivrance des diplômes est dans l'attente de la disponibilité des textes de lois.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

L'atteinte d'un bon taux de réussite est un objectif majeur de l'IPD et tous les moyens et stratégies sont combinés pour toujours l'améliorer. Une plus grande disponibilité des enseignants, un niveau d'encadrement élevé et des possibilités de mises à niveau sont toujours offerts. Les statistiques annuelles montrent qu'en moyenne les taux de réussite avoisinent les 90 % même si le calcul tel que fait et présenté pendant la présentation est biaisé et fait apparaître un taux inférieur.

Conformément à la réglementation du LMD, l'Institut organise des sessions de rattrapage pour chaque semestre et des délibérations pour statuer sur d'éventuels cas de repêchage. Les étudiants bénéficient aussi du passage conditionnel, avec les crédits à reporter d'une année à une autre. De plus, il est donné à chaque étudiant la possibilité de faire des réclamations à l'issue des sessions d'examens semestriels, ce qui limite les erreurs et permet d'apporter des corrections. Les éléments de preuve tels que l'Annexe N° 22. - Statistiques sur les taux de réussite sont assez illustratifs.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Dans la procédure de recrutement des professeurs, les critères de recrutement des enseignants du programme sont clairement définis par le Conseil académique qui prend en compte le niveau de formation, l'expérience professionnelle, l'expérience dans le domaine de la formation et la capacité pédagogique. Après l'étude du CV pour vérifier les exigences en termes de niveau de diplômes et d'expérience professionnelle, un entretien initial avec le Directeur des Etudes permet une première rencontre avec le candidat avant une convocation à une présentation orale. La présentation orale permet d'évaluer les aptitudes du candidat à dispenser un cours. Elle se fait devant un jury composé du Directeur général, du Directeur des Études, du Responsable du programme, de professeurs permanents et de personnes ressources. Après avis favorable, le Directeur général signe le contrat, sauf objection particulière. L'IPD dispose d'une base de données où est répertorié l'ensemble des dossiers de candidature des enseignants. Il faut signaler que le corps enseignant est composé d'universitaires diplômés (Doctorat, DEA, Diplôme d'ingénieur ou de Master) dans leur domaine d'intervention et de professionnels jouissant d'une compétence avérée avec au moins cinq (05) ans expériences minimum) comme l'indique le tableau 5 du rapport d'auto-évaluation. Le responsable

pédagogique du programme est un Docteur spécialisé en Génie civil. Le corps enseignant est d'un haut niveau comme en atteste le dossier des professeurs mis à notre disposition et la liste de ces derniers.

A l'IPD, il existe des instruments de fidélisation des enseignants comme :

- une politique de stabilisation du PER se traduisant par le recrutement d'enseignants permanents à l'IPD ;
- la mise en place d'une mutuelle d'habitat pour permettre aux formateurs d'acquérir un terrain voir un habitat grâce à une convention nouée avec l'Agence immobilière DEEG DIAM ;
- l'existence d'une mutuelle de santé pour faciliter l'accès aux soins de santé aux enseignants et à leurs familles ;
- des honoraires des formateurs disponibles dès réception des notes d'évaluation finale du module enseigné ;
- la mise en place d'un Fond d'Appui à la Recherche et à Publication scientifique.

Ces cinq mesures incitent la majorité des enseignants à prendre part à l'enseignement sur une durée, couvrant souvent un cycle complet de formation.

A l'IPD, l'évaluation des enseignements se fait systématiquement par la Cellule interne d'Assurance Qualité. Les résultats sont transmis aux enseignants concernés et aux autorités académiques. Lorsque les prestations scientifiques ou didactiques d'un enseignant sont insuffisantes, la participation à une formation continue ou à un perfectionnement est recommandée. Il est arrivé qu'un atelier de renforcement de capacité en pédagogie de base (en APC) soit organisé dans ce sens ; ceci garantit un très bon niveau et à cet atelier on a vu la participation d'universitaires, de docteurs, de professionnels de qualité comme donné au tableau 4 du rapport. Il existe aussi des partenariats avec des universités aux plans national et international, ce qui facilite l'amélioration de la qualité des enseignements.

Ainsi, avec sa politique de stabilisation des enseignants, l'IPD s'est lancé dans un processus de recrutement à long terme de formateurs et les éléments de preuve sont tirés des annexes suivantes (Annexe N° 23. – Dossiers des professeurs, Annexe N° 24. - Conventions de partenariat avec des universités aux plans national et international, Annexe N° 25. - Contrats d'embauche du PER de niveau doctorat et contrats de prestation de service, Annexe N° 26. - Conventions de financement du PER chercheurs (Fond d'appui à la recherche scientifique, FARPS de IPD).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Il y a effectivement une répartition du temps de travail du PER entre l'enseignement et la recherche. Les volumes horaires des différentes activités pédagogiques sont définis dans le référentiel et dans la maquette pédagogique du programme. Dans les contrats d'enseignement, il est stipulé de manière claire les tâches à accomplir par l'enseignant dans le cadre de l'accomplissement de sa mission. Il existe des cahiers de texte qui retracent l'ensemble des thèmes abordés dans les modules au cours de l'année ; on peut dire que la pratique de l'IPD est conforme aux exigences du système LMD qui organise les enseignements sous formes de CM, TD et en TPE. Cependant, non seulement il n'apparaît pas dans la maquette les volumes dédiés aux TP mais il n'est pas prévu un temps dédié à des activités de recherche, tous les volumes horaires étant consacrés aux CM, TD et aux TPE. Cependant, les activités de recherche sont fortement encouragées par la mise en place d'un Fond d'Appui à la Recherche et à Publication scientifique et d'une bibliothèque numérique. Malgré cet effort, les éléments de preuve fournis (Annexe N° 27. - Contenus des enseignements que le responsable du programme envoie au formateur pour l'élaboration de son syllabus, Annexe N° 28. - La répartition du volume horaire total en CM, TD et en TPE ; Annexe N° 29. - Les thèmes à développer, Annexe N° 30) ne sont pas relatifs à l'aspect recherche au sens universitaire et du CAMES et précisément au sens du standard tel que formulé.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

Le PER est composé d'enseignants internes à l'Institution qui ont effectué des mobilités internationales dans le cadre du partenariat entre l'Institut supérieur des Métiers du Bâtiment, des Travaux publics et de l'Urbanisme (ISM-BTPU) à ALEB de la République Islamique de Mauritanie. Chaque année, des formateurs de l'IPD interviennent dans le programme de l'ISMBTPU. Il y a également la signature au niveau national d'un partenariat avec :

- l'Université de Thiès dont certains professeurs interviennent dans la formation des étudiants pour les cours du soir (L3 et Masters).
- le G15 qui fournit une bonne partie des professeurs intervenant en L1 et L2.
- l'Université Mahatma GANDHI et l'IPD facilitent essentiellement la poursuite des études des étudiants de cette Université. Par ailleurs, la signature d'un accord de partenariat avec la Fédération Européenne des Ecoles (FEDE) aurait abouti n'eut été la pandémie Covid-19.

Malheureusement et malgré les efforts fournis, la mobilité telle définie par le standard n'existe pas et les éléments de preuve tels que les annexes N° 31. – Ordres de mission des enseignants dans le cadre du partenariat IPD-ISM-BTPU, annexe N° 32. – Contrats signés par des PER venant des établissements publics du Sénégal surtout le G15 et l'Université de Thiès ne sont pas pertinents.

Il faut dire qu'il est difficile d'avoir du PER en mobilité au sens du standard et de manière institutionnelle compte tenu de la nature de l'institution (IPD).

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

La sélection des candidats est fondée sur l'évaluation du dossier académique avec éventuellement des lettres de recommandations soumises. A cet effet, l'IPD a conçu une charte relative aux conditions d'admission au programme et ses conditions sont stipulées dans le projet pédagogique et déclinées dans les documents de la filière et diffusées dans des supports : plaquettes, affiches, site WEB, etc. et il est précisé que le candidat doit être titulaire d'un Baccalauréat de série scientifique ou d'un diplôme admis en équivalence, il déposera un dossier qui fera l'objet d'un examen suivi d'un entretien.

Comme éléments de preuve, il y a l'Annexe N°33. - Conditions d'accès et procédures d'admission présentées dans le projet pédagogique du programme.

Les candidats étrangers sont recrutés sur la base de l'étude de leurs dossiers individuels.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Les critères d'admission du standard 5.01 ne font aucune distinction de genre. Lors du parcours, l'égalité des chances entre hommes et femmes est aussi garantie comme l'illustre le tableau 6 du rapport d'auto-évaluation et les éléments de preuve peuvent être consultés au niveau des annexes N° 34. - Dossiers des étudiants et N° 35. - Procédures d'admission.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Conformément au projet de Décret d'application de la loi LMD au Sénégal, l'IPD a adopté dès la naissance de la filière Génie civil le système LMD pour faciliter la mobilité et l'insertion professionnelle de ses étudiants. Il y a une mobilité de fait sur le plan national dans la mesure où, compte tenu des similitudes des programmes entre les universités, l'IPD reçoit en L2 ou L3 du programme des étudiants ayant rempli les conditions d'admission et venant d'autres établissements privés et même publics. C'est le cas des étudiants de l'ISM BTPU (École paramilitaire de Génie civil située à ALEG en Mauritanie) qui sont reçus par l'IPD. Au plan international, l'IPD envoie des étudiants dans d'autres établissements internationaux. Cependant, L'IPD gagnerait à finaliser un partenariat initié avec la fédération Européenne des Ecoles (FEDE), à rendre dynamique deux partenariats initiés avec des universités publiques au Sénégal et nouer des partenariats avec ERASMUS MUNDUS, par exemple, pour impulser la mobilité des étudiants. En conclusion on peut noter que des mesures sont prises pour faciliter la mobilité des étudiants à travers des partenariats que l'IPD a entrepris. Malgré ces efforts et à ce jour, cette mobilité des étudiants est peu perceptible même si un élément de preuve (Annexe N° 36. – Certificats d'inscription de quelques étudiants admis dans des établissements internationaux) est fourni.

Il faut signaler que cette mobilité telle que définie par le standard est pour le moment inexistant dans les écoles privées d'enseignement supérieur. En effet, au stade actuel de développement de la formation, il n'y a pas encore d'échanges d'étudiant(e)s avec d'autres institutions universitaires car les conventions nécessaires pour cette mobilité n'ont pas encore été conclues.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

L'encadrement des étudiants est assuré de façon continue tout au long de la formation. D'abord dans les cours magistraux ou les études de cas, des exposés et des séminaires sont organisés. Parmi ces techniques de transmission de connaissances utilisées de façon synergique, il y'a les projets et les travaux pratiques qui revêtent un cachet particulier. Par ailleurs, lors de la préparation et de la rédaction des projets tutorés ou rapports de stages, les étudiants sont encadrés par des professionnels mais aussi par des professeurs reconnus pour leur compétence, leur engagement et leur disponibilité. Les étudiants bénéficient de façon continue d'un cours de Méthodologie de recherche et de Rédaction de mémoire et/ou de rapports en plus d'un encadrement rapproché. Pour l'encadrement des mémoires des étudiants, un système de suivi est mis en place permettant la finalisation des

travaux des étudiants dans des délais raisonnables.

Pour assurer un encadrement de qualité, l'IPD engage les ressources humaines nécessaires. C'est ainsi que l'IPD dispose d'un même PATS qualifié et expérimenté, renforcé au fur et à mesure, afin de produire un service de qualité et garantir des conditions adéquates à la réussite. Aussi, dans le cadre de la politique d'Assurance Qualité de l'Institut, le Responsable qualité effectue périodiquement des enquêtes de satisfaction et les rapports de ces enquêtes sont mis à la disposition des évaluateurs externes. Par ailleurs l'IPD dispose :

- d'un Conseil d'Orientation des étudiants qui assiste les étudiants dans leurs choix de formation ou dans la recherche de financement ;
- d'un Service de l'Aide à l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel.

La Direction de la Formation permanente qui gère les Relations avec les Entreprises accompagne et assiste les étudiants de l'IPD dans leur recherche d'emploi ou de stage en mettant à la disposition des étudiants des lettres de recommandations sur demande pour les appuyer dans leur recherche d'emploi/stage.

Le ratio enseignant étudiant est de l'ordre de 0.25 (soit 25 étudiants pour un enseignant), ce qui est relativement correct aux regards des normes de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) qui est de 14,4 étudiants pour 01 enseignant et de United Nations for Education, Sciences, Culture and Education (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture - UNESCO) qui est de 15,6 étudiants pour 01 enseignant. Ce taux d'encadrement permet un suivi rapproché des étudiants et contribue à l'atteinte d'un taux de réussite de près de 100%.

En résumé, l'encadrement des étudiants est assuré de façon continue tout au long de la formation par un PER composé essentiellement de docteurs, de doctorants et d'ingénieurs, un PATS expérimenté et stabilisé qui contribue à assurer un cadre de qualité aux étudiants. La mise en place d'un système de suivi permet la finalisation des travaux des étudiants dans des délais raisonnables. Ce dispositif mis en place est favorable pour un encadrement efficace des étudiants.

Les éléments de preuves tels que l'Annexe N° 37. - Dossiers académiques du PER, l'Annexe N° 38. - Dossiers du PATS, Annexe N° 39. - Rapport de l'enquête de satisfaction réalisé par la cellule qualité et l'Annexe N° 40. - Liste des étudiants qui ont déposé leur mémoire de Licence 3 pour l'année 2020 sont assez suffisants pour attester de l'atteinte des objectifs du standard.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

L'IPD a initié un cours de Techniques d'expression et de Recherche d'emploi qui est dispensé pour aider les étudiants à parfaire leur langage, leur CV, se préparer aux entretiens d'embauche et trouver un stage ou un emploi. Au semestre six (6) les étudiants sont envoyés en stage. La Direction de la Formation permanente gère les relations avec les entreprises, accompagne et assiste les étudiants de l'IPD dans leur recherche d'emploi ou de stage. Cette Direction met également à la disposition des étudiants des lettres de recommandation sur demande pour les appuyer dans leur recherche d'emploi/stage. Le Service de l'aide à l'insertion à travers son programme mène les actions suivantes:

- développe des modules de techniques de recherche d'emploi ;
- fait participer les étudiants aux fora de recrutement ;
- signe des conventions de partenariat avec des entreprises.

Donc, le programme se préoccupe bien de l'insertion professionnelle des étudiant(e)s comme l'attestent les éléments de preuve tels que l'Annexe N° 41. - La liste des stages des étudiants démarchés au service de l'aide à l'insertion des étudiants, l'Annexe N° 42. – Les Conventions avec les entreprises.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

En termes d'équipements, de locaux, de moyens logistiques et de ressources financières, l'IPD dispose réellement d'un cadre propice pour réaliser ses objectifs de formation. Il s'agit :

- d'un immeuble de trois (03) étages bâti sur une superficie de 1500 m² appartenant à l'IPD ;
- un espace de 500 m² environ destiné aux TP de Mise en œuvre et de Mécanique des sols.

La logistique pédagogique est composée comme le montrent les tableaux 7, 8 et 9 du rapport de salles de cours équipées de tables bancs, de tableaux, de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs. Il existe des salles informatiques, un Centre de Documentation et d'Information (CDI). L'IPD bénéficie d'un Service de reprographie installé dans l'enceinte de l'école par un ancien étudiant. Cependant, il

manque encore une Infirmerie qui reste un projet en gestation. L'IPD est situé à 100 m du SAMU Municipal avec lequel, il a des rapports étroits réels vu la proximité mais non encore formalisés par une convention co-signée. L'accès internet est généralisé pour permettre aux PER, PATS et étudiants d'effectuer des recherches avec une couverture WiFi de 100 %. Les normes de fonctionnalité et de sécurité sont respectées parce qu'une équipe de sécurité veille sur le patrimoine de l'Institut. Des locaux sanitaires bien entretenus existent avec une séparation Hommes/Femmes. L'IPD dispose comme affirmé dans le rapport d'auto-évaluation de moyens d'assistance aux soins primaires et de sécurité incendie avec l'existence d'extincteurs fonctionnels que nous avons vérifiés. Les ressources financières du programme proviennent essentiellement de la scolarité des étudiants et elles permettent d'assurer l'autofinancement et la pérennité ainsi que l'atteinte des objectifs.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

6. Points forts du programme

A l'issu de l'exploitation du rapport d'auto-évaluation et de la visite effectuée, il ressort les points forts suivants :

- Le programme d'études est mis en œuvre sans discontinuité depuis 2013.
- Le programme répond parfaitement à l'adéquation Formation-Emploi, exemple parfait d'insertion à la vie professionnelle et à la lutte contre le chômage et le sous-emploi. Cette filière a su étudier l'environnement socio-économique et observer le marché du travail avec des effectifs d'étudiants non pléthoriques ;
- L'intervention des professionnels comme enseignants dont la participation de ces derniers rend la formation plus opérationnelle, plus dynamique et adaptée aux besoins du secteur ;
- Il y a un engagement remarquable des personnels (PER et PATS) ;
- Il y a un système de gestion informatisé des notes et des étudiants (paiement, présence, etc.) à l'aide du logiciel LEA ;
- Les locaux sont adaptés à la mission que s'est assigné l'IPD (amphithéâtres, salles de cours théoriques, scolarité, bibliothèque/ centre de documentation) en termes de dimensions et de normes d'hygiène et de sécurité avec des équipements appréciables en quantité et qualité ;
- Il y a l'existence d'une mutuelle du personnel étendue aux vacataires ;
- Il y a un plan stratégique très ambitieux en cours d'exécution ;
- Le programme d'études maintient un taux d'encadrement élevé (*supérieur à 1 pour 4*) et un très bon taux de réussite des étudiants (*supérieur à 97%*) ;

- Le programme bénéficie d'un responsable de programme parmi le PER ;
- Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline ;
- Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité avec l'existence d'un Conseil académique fonctionnel ;
- L'égalité des chances entre hommes et femmes est assurée aussi bien à l'admission que dans le déroulement de la formation.

7. Points faibles du programme

Le rapport d'auto-évaluation a fait ressortir un certain nombre de faiblesses que nous reprenons ici et que nous complétons avec d'autres qu'on a eu à identifier lors de notre mission.

- La maquette n'est pas conforme au système LMD dans la mesure où les TP ne sont pas pris en compte dans les volumes horaires ;
- On note l'absence de dispositif de prise en compte de l'accès des personnes à mobilité réduite ;
- On note l'insuffisance de partenariats avec des institutions académiques nationales ;
- La mobilité des professeurs et des étudiants tant au niveau national qu'international est inexistante ;
- Il y a une insuffisance d'équipements de laboratoires pour les travaux pratiques.

8. Appréciations générales

Le programme de Licence en Génie civil de l'IPD dispose à notre avis de beaucoup de ressources nécessaires pour offrir une formation de qualité aux étudiants. Il permet d'acquérir une formation à la fois générale et spécialisée en Génie civil conduisant soit à une insertion professionnelle soit à la poursuite des études en Master.

- La Licence de Génie civil répond globalement aux objectifs d'assurance qualité.
- Les cahiers de textes sont bien renseignés par les formateurs et un suivi est assuré à trois niveaux :
 - ✓ par le responsable de programme qui vérifie la conformité du contenu déroulé par l'enseignant et le contenu du syllabus du formateur ;
 - ✓ par le responsable qualité qui s'assure que les volumes horaires sont bien respectés ;
 - ✓ par le directeur des Études qui vérifie surtout le déroulement et la conformité des enseignements ;
 - ✓ par la conformité des enseignements ;
- Il y a un enseignant nommé responsable de programme ;
 - ✓ qui veille au bon déroulement des enseignements ;

✓ qui veille à l'animation pédagogique (en élaborant un référentiel programme avec la collaboration de tous les formateurs et en produisant périodiquement un rapport ;

- Il y a un responsable de la Cellule interne de Management Qualité qui a mis en œuvre dix dispositifs (outils) de mesures d'assurance qualité listés dans le rapport d'auto-évaluation.
- Il y a un environnement favorable au déroulement du programme dont la liste est donnée dans le rapport d'auto-évaluation ;
- Il y a une Direction du Marketing et la Communication ;
- Il y a un Service d'accueil et d'orientation des étudiants ;
- Il y a un Bureau des étudiants (BDE) ;
- L'IPD dispose d'une coopérative intervenant dans le social accordant des facilités aux soins de santé au personnel enseignant et à leurs familles comme il a également noué un partenariat avec des structures de la place pour un accès de son personnel à des logements sociaux. Enfin, l'esprit de famille et de solidarité est perpétué avec l'organisation d'une sortie de détente dans un hôtel de la place à la fin de l'année réunissant l'ensemble du personnel de l'IPD et leurs familles.

A la lumière de cette appréciation globale, il ressort clairement que ce programme de licence en Génie civil répond globalement aux standards de qualité de l'ANAQ-Sup.

Notre appréciation globale sur le programme de formation en Licence de Génie civil, malgré les améliorations à apporter est donc crédible.

9. Recommandations à l'établissement

Au-delà des erreurs de signification de certains sigles tels que LEA dont on a donné le nom du logiciel correspondant sans dire à quoi correspondent les différentes lettres et des termes PATS et PER signifiant respectivement Personnel administratif, technique et de Service et Personnel d'Enseignement et de Recherche et pas Personnel assistant et technique et Personnel Enseignant et Recherche , nous recommandons de :

- mettre à jour les maquettes conformément au système LMD,
- acquérir des laboratoires équipés pour les Travaux pratiques de Mécanique des Sols en mettant en place un plan pluriannuel d'équipements des laboratoires,
- renforcer les matières théoriques (Mathématiques, Sciences Physiques, etc.) au niveau de la L1,

- revoir le système de calcul du taux de réussite qui risque de rabaisser ce taux si on s'en tient à la méthode utilisée,
- favoriser la mobilité du PER en concrétisant sans délais les conventions de partenariat entre l'IPD et les universités publiques du Sénégal, portant sur la mobilité des PER entre les deux entités,
- finaliser l'accord de partenariat avec la Fédération Européenne des Écoles (FEDE) qui aurait aboutie n'eut été la pandémie Covid19,
- Formaliser l'accord de partenariat avec le SAMU national dont la proximité et les liens étroits sont des éléments facilitant ce partenariat,
- nouer des partenaires par exemple avec ERASMUS MUNDUS, pour impulser la mobilité des étudiants.

10. Recommandations à l'ANAQ -Sup

Nous suggérons à l'ANAQ-Sup de prendre en compte dans l'appréciation des standards le fait que :

- La vocation des écoles de formation privées n'est pas de faire de la recherche au sens des universités. En effet, la plupart des intervenants sont des professionnels du secteur et apportent leur savoir-faire qui n'est pas en relation avec les recherches faites dans des universités classiques.

Il faudrait donc tenir compte de la spécificité d'une telle formation dont la qualité et l'atteinte des objectifs ne sont pas censés respecter les standards classiques du milieu universitaire classique, vu l'objectif purement professionnel.

- Le recrutement de PER permanent est difficile dans les écoles privées de formation dans la mesure où le niveau de traitement dans le public est sans commune mesure avec les capacités financières de celles des écoles privées.

Par ailleurs, nous suggérons à l'ANAQ-Sup d'informer les candidats à une accréditation de l'existence depuis 2015 des documents émanant du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) et dont il faut tenir compte ; ceci mériterait une formation pour mieux sensibiliser et les experts évaluateurs et les candidats. Il s'agit entre autres :

- du guide de codification des Unités d'Enseignement (UE) et des Eléments constitutifs (EC) ;
- du nouveau guide d'élaboration du syllabus de l'EU ou de l'Elément constitutif (ECU) ;
- du supplément au diplôme.

11. Proposition de décision

Le programme de Licence de Génie civil de l'IPD Thomas Sankara reste à encourager et l'équipe d'experts propose **l'ACCRÉDITATION**

ANNEXES

1- Liste des sigles et Abréviations

- ANAQ-Sup : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- APC : Approche Par Compétence
- BDE : Bureau Des Étudiants
- BTP : Bâtiments et Travaux Publics
- CDI : Centre de Documentation et d'Information
- CG : Conseil de Gérance
- CIMAQ : Cellule Interne de Management Qualité
- DAF : Direction Administrative et Financière
- DE : Directeur des Études
- DFPPI : Direction de la Formation Permanente et de l'Aide à l'Insertion
- DG : Directeur Général
- DGES : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
- EC : Élément Constitutif
- FARPS : Fond d'Appui à la Recherche Scientifique ;
- FEDE : Fédération Européenne des Ecoles
- GC : Génie Civil
- IAFP : Institut Africain de Formation Professionnelle
- IPD : Institut Polytechnique de Dakar
- LEA : Logiciel de gestion
- LMD : Licence Master Doctorat
- LP : Licence Professionnelle
- MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Mg : Moyenne Générale

- OUC : Outils de Communication
- OUMEP : Outils mécaniques et pratiques
- OUTEC : Outils Technologiques
- PATS : Personnel Administratif Technique et de Service
- PER : Personnel d'Enseignement et de Recherches
- PSE : Plan Sénégal Émergent
- PT : Projet tutoré
- REESAO : Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest
- TIC : technologie d l'Information et de la Communication
- UE : Unité d'Enseignement
- UED : Unité d'Enseignement Découverte
- UEF : Unité d'Enseignement Fondamentale
- UEM : Unité Enseignement Méthodologique
- UET : Unité Enseignement Transversale

2- Liste des responsables de la formation

- Kalidou DIALLO, Président Conseil académique
- Issa NDOYE, responsable filière Génie Civil
- Thierno Osmane GUEYE, responsable qualité
- Abdoulaye SY, Président Conseil de gestion
- Serigne Amadou NDIAYE, Membre conseil académique
- Mouhamed FALL, Directeur pédagogique
- Malick SANE, Membre conseil académique
- Mouhamadou DIENE, membre conseil académique
- Adama DIONE, Professeur, membre

- Abou LY, responsable Transport Logistique
- Djiby FALL, formateur, membre
- Mouhamadou Lamine DIOUF, Formateur, membre
- Ndiabou Anoune TANDIAN, Directeur formation
- Amadou Tidiane SOW, Directeur Marketing
- Ndiabou Anoune SAMB, Directrice Formation Permanente, et Insertion Etudiants

3- Liste des enseignants rencontrés

- Silmang Ibrahima S. TINE, enseignant vacataire (RDM, Structure)
- Modou BADIANE, enseignant vacataire (Physique, Thermique, Electricité, Mécanique des fluides)
- Cheikh Tidiane FAYE, enseignant vacataire (VRD, Route, Mécanique des sols)
- Masseck GUEYE, enseignant vacataire (TP Géotechnique)
- Abdourahmane DIOUF, enseignant vacataire (Technologie de construction, Métré, Matériaux de construction)

4- Liste des étudiants rencontrés

- M. Khalifa Ababacar SENE, étudiant L2
- M. Fama NDIAYE, étudiante L2
- M. Mamadou Junior SANE, étudiant L1
- Mlle. Oumou Kantou NDIAYE, étudiante L1

5- Liste des PATS rencontrés

- Mme Ndeye Fatou SECK, Assistante pédagogique
- M. Abdoul Kader Aly Baba, COLY, Responsable Caisse
- M. Idrissa MANE, Assistant pédagogique
- M. Alioune KEBE, Assistant pédagogique
- M. Mamadou DIA, conseiller au Directeur général